



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-et-septième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/27)

5 - 6 novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

3.4. Plan régional de navigation aérienne

Accompagnement des Etats dans l'élaboration de leurs plans nationaux ASBU

(Note présentée par le Cameroun)

RÉSUMÉ	
<p>La présente note vise à inciter l'OACI et les acteurs concernés dans la mise en œuvre des éléments ASBU, à mener plus d'actions d'accompagnement afin de faciliter l'élaboration des plans nationaux ASBU. Elle s'inscrit en droite ligne avec la conclusion n°21/17 d'APIRG 21 demandant aux Etats d'élaborer leurs plans nationaux ASBU. En effet, face au faible taux de mise en œuvre de cette conclusion, il est notamment demandé à l'OACI de fournir plus d'éléments d'orientation (modèles de plans nationaux ASBU, modèle de plans d'actions et de feuille route ASBU) afin d'aider les Etats dans l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des éléments ASBU.</p>	
<p>La suite à donner se trouve au paragraphe 3.</p>	
RÉFÉRENCE(S)	Plan mondial de navigation aérienne
<i>Objectifs stratégiques</i>	A-Sécurité, B-Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D-Economie du transport aérien, E-Protection environnementale

1 INTRODUCTION

- 1.1. Les modules ASBU (Méthodologie de mise à niveau par bloc du système d'aviation) sont structurés en blocs et leur mise en œuvre doit se faire en conformité avec les exigences opérationnelles de la région. Le cadre ASBU et la feuille de route technologique ont été fixés de manière à s'assurer que toutes les conditions d'activités de planification au niveau national et régional sont respectées. A cet effet la conclusion 21/17 d'APIRG demandait au Etats de la région AFI d'élaborer leur plan National ASBU afin de mieux coordonner et suivre la mise en œuvre des ASBU.
- 1.2. La réunion du sous-groupe AAO SG/7 a relevé un faible taux d'élaboration des plans nationaux. La présente note de travail propose des actions à la réunion visant à remédier à cette situation.

2 ANALYSE

- 2.1. Depuis l'adoption de la conclusion 21/17 d'APIRG/21 demandant aux Etats d'élaborer leurs plans nationaux pour la mise en œuvre des ASBU au plus tard le 30 juin 2018, très peu d'avancées ont été observées dans la réalisation de cette action. Moins de 10% des Etats de la région AFI dispose d'un plan national ASBU approuvé par les hautes instances gouvernementales et transmis aux Bureaux régionaux pour prise en compte dans la définition de la stratégie régionale de mise en œuvre des services de la navigation aérienne en région AFI.
- 2.2. Tenant compte les difficultés qu'ont les Etats dans la compréhension et la mise en œuvre des blocs ASBU, la conclusion 22/30 d'APIRG/22 a été prise en vue de l'harmonisation des pratiques dans la mise en œuvre des blocs ASBU au niveau de la région AFI en demandant notamment aux Etats de désigner leurs points focaux pour coordonner la mise en œuvre des ASBU à l'échelle nationale et à l'OACI d'organiser des formations/ateliers de sensibilisation pour améliorer la compréhension des Blocs ASBU. La même conclusion a réitéré la nécessité pour les Etats d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans nationaux ASBU.
- 2.3. A la faveur de la publication de la sixième édition du GANP la conclusion APIRG 24/48 a été prise pour demander aux Etats de réviser leurs plans nationaux ASBU afin de les aligner ainsi que les comptes rendus sur l'état de mise en œuvre des ASBU.
- 2.4. Toutefois, malgré les ateliers de sensibilisation conduits récemment par l'OACI et notamment en début de cette année en 2024 à Eswatini, l'on note toujours un faible niveau d'élaboration des plans nationaux ASBU. Cette situation contribue en outre à d'autres insuffisances observées dans la mise en œuvre par les Etats de certaines conclusions APIRG, parmi lesquelles :
- Le faible niveau de comptes rendus de mise en œuvre de l'ASBU ;
 - La faible ou l'absence de contribution de plusieurs Etats au rapport annuel de navigation aérienne de la région AFI, et très récemment
 - La faible contribution des Etats au volume III de l'eANP adopté lors de la dernière réunion APIRG en référence à la conclusion 26/12 d'APIRG 26.
- 2.5. L'examen des possibles causes de cette situation nous amène à estimer que les Etats ne disposent pas suffisamment d'éléments d'orientation de l'OACI et de compétences pour l'élaboration de ces plans. Il semble également nécessaire d'envisager un accompagnement aux Etats à travers la mise en place d'une équipe-projet au niveau de la région pour coordonner et assister au besoin les Etats dans l'élaboration de leurs plans nationaux ASBU.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à.

- a) Prendre note du contenu de cette note de travail ;
- b) Demander à l'OACI d'élaborer plus de guides et en particulier un modèle de plan national ASBU pour la Région AFI ;
- c) Demander à l'OACI d'organiser un atelier sur l'élaboration des plans nationaux ASBU ;
- d) Mettre en place une équipe-projet dans le but d'assister les États dans l'élaboration de leurs plans ASBU.